

# Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Lancé le 15 décembre 2016, le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document de planification stratégique métropolitain, qui associe à son élaboration les partenaires institutionnels et la société civile.

# Contenu du SCoT

Le SCoT comprend **3 documents** :

- ▶ Le rapport de présentation
- ▶ Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- ▶ Le document d'orientation et d'objectifs

Avec l'arrivée de la métropole, un SCoT métropolitain est en cours d'élaboration.

**Site internet** dédié au SCoT : [www.scot-ouestetangdeberre.fr](http://www.scot-ouestetangdeberre.fr)

## TÉLÉCHARGER



[deliberation-approbation-SCOT-2015.pdf](#) -(132 Ko)

## A voir aussi



**Plan Local d'Urbanisme (PLU)**



**Plan d'Occupation des Sols (POS)**



MAIRIE DE FOS-SUR-MER  
AVENUE RENÉ CASSIN BP 5

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés. Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

<http://www.fosurmer.fr/travaux-urbanisme/regles-d-urbanisme/schema-de-coherence-territoriale-scot-367.html>

✓ OK, tout accepter

Personnaliser